

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-dessous :

**LES TROIS PARTIES S'ENGAGENT À RESPECTER LES CLAUSES SUIVANTES :**

L'établissement s'engage à fournir à l'alternant l'enseignement et l'accompagnement nécessaires à l'obtention de son diplôme selon les modalités prévues par le référentiel en vigueur.

**Le tuteur pédagogique s'engage à :**

- Assurer le suivi de l'alternant (e) / l'apprenti (e) dans ses missions à réaliser en entreprise,
- Effectuer 2 visites en entreprise auprès du maître d'apprentissage et renseigner le livret d'apprentissage,
- Participer aux réunions (bilans, jurys, soutenance) relatives au suivi de la formation de l'alternant(e) / l'apprenti(e),
- Accompagner l'alternant(e) / l'apprenti(e) dans l'évolution de son projet,
- Etre l'interface (interlocuteur privilégié) entre l'entreprise et l'établissement.

**L'entreprise s'engage à :**

- Proposer à l'alternant(e) / l'apprenti(e) les missions nécessaires à l'acquisition de l'expérience professionnelle en rapport avec la formation (contenu et niveau) suivie par l'alternant(e) / l'apprenti(e).

**Le tuteur entreprise / le maître d'apprentissage s'engage à :**

- Organiser l'accueil et l'intégration de l'alternant(e) / l'apprenti(e) dans l'entreprise,
- Planifier, encadrer le travail de l'alternant(e) / l'apprenti(e) au sein de l'entreprise,
- Transmettre son savoir et son savoir-faire,
- Evaluer le travail de l'alternant(e) / l'apprenti(e) et reconnaître l'acquisition des compétences techniques et comportementales,
- Renseigner, tout au long de l'année, à la demande de l'apprenti, le livret d'apprentissage,
- Assurer le suivi de travail de l'alternant(e) / l'apprenti(e) (participation aux sessions de formation des maîtres d'apprentissage, aux bilans pédagogiques, aux jury etc.) et l'accompagner dans la capitalisation de ses acquis de l'expérience en situation professionnelle.

**L'alternant(e) , l'apprenti(e) s'engage à :**

- Suivre assidûment sa formation au centre de formation et en entreprise,
- Informer régulièrement son Tuteur et son Tuteur entreprise / Maître d'Apprentissage de la nature et de l'avancement de ses travaux au centre de formation et en entreprise,
- Montrer de l'initiative pour faciliter son intégration et l'organisation de son travail en entreprise,
- Effectuer les missions confiées par son Tuteur entreprise / Maître d'Apprentissage,
- Réaliser les documents nécessaires au suivi du déroulement de son activité professionnelle,
- Effectuer des bilans d'évaluation avec son Tuteur entreprise / Maître d'Apprentissage en vue de sa progression sur le plan des compétences et comportements professionnels.

**N'oubliez pas de cliquer sur "Enregistrer et signer"**